DREAL Normandie	Synthèse des discussions et relevé de décisions (RD)	Service	SRN/BEMA
		Rédigé par	Véronique FEENY-FEREOL
		Version	1
	Groupe de Concertation n°2 du 19 septembre	Vérifié par	
	2023	Validé et transmis par	Sandrine PIVARD
	Elaboration du 7 <sup>ème</sup> programme d'actions régional (PAR 7)	Date	05/10/23
\\donnees.dreal-norm.ad.e2.rie.gouv.fr\services\SRN\BEMA\11_POLLUTIONS_DIFFUSES\01_Nitrates\03_Regional\03- ElaborationProjetPAR\ElaborationPAR7\GroupeDeConcertation\GC2\RD_GC2\PAR7_RD_19092023_GC2.odt			
Document joint	Diaporama Projet PAR 7 Projet plaquette communication Guide national APLSH		

## 1. Membres du groupe de concertation présents et excusés

Présents (Structure - Prénom NOM)	Agence de l'eau Seine-Normandie (Ludovic GENET - Jérôme RATIARSON) Agrobiosciences (Pierre-Yves BERNARD) ARVALIS (Maëlle LEBRAS) ARS (Sylvie HOMER) ASP (Adeline GERAUDEL) Coopérative Agricole (Chloé MAHIEUX) CRAN (Claire COGNIEN – Hélène LALLEMAND - Odile TAUVEL) DDT(M) 27 (Isabelle VIDALOU) DDT(M) 50 (Alexandra DAVID) DDT(M) 76 (Manuel RAMI) DRAAF (Chris VAN VAERENBERGH – Marie-Hélène ARNOUX – Marie THOMAS) DREAL (Olivier MORZELLE – Sandrine PIVARD – Frédéric BIZON – Véronique FEENY-FEREOL) Elu CRAN (Régis CHOPIN – Geoffroy DE LESQUEN - Stéphane DONCKELE - Philippe FAUCON) FRSEA (Sylvain DEYLIE – Daniel COUCKUYT – Stéphane GUESDON - ) JA (Emmanuel ROCH) NATUP COOP (Léonie DELIEZ) NATURA POLE (Olivier LECONTE) OFB (Virginie PERNEL) SIDESA (Héloise LIGNY) Syndicat Départemental de l'Orne (Lucie JOUVENCEL) Terre Innovia (Jean LIEVENS) UFC Que choisir (Alain ROUZIES)
Excusés (Structure - Prénom NOM)	Agence de l'eau Loire-Bretagne (Corinne MOREL) Eau du bassin Caennais (Gwenaelle AMAND) BIO Normandie (Etienne GAILLARD) Conseil départemental de l'Orne (Mathéo POTY) DDT(M) 14 (Florence HUBERT-GILLE) DDT(M) 27 (Ludovic SOULARD) DDT(M) 50 (Olivier CATTIAUX – Marie-christine MONIER) DDT 61 (Fabrice TRONCHE – Frédéric LORTIE) FNE Normandie IDELE (Nicolas ROSSI) Préfecture Normandie (Christian BLANQUART) SdEAU 50 (Franck ANDOUARD – Alice GOMEZ – Mickaël HAMEL)

## 2. Présentation du diaporama et discussions

## Ordre du jour

- Points d'informations sur les différentes phases d'élaboration du PAR 7
   Retours des différents groupes techniques
- 3. Poursuite des travaux et calendrier

	Éléments d'introduction par Sandrine PIVARD	
	Remerciements de la présence des participants à ce deuxième Groupe de Concertation  4 groupes techniques se sont déroulés à Caen, fin juin, début juillet sur les thématiques suivantes:  • des périodes d'interdiction d'épandages,  • l'équilibre de la fertilisation azoté,  • la couverture des sols en périodes pluvieuses et  • les ZAR.  Pour les 3 premiers groupes techniques nous sommes en attente des retours et propositions des différents acteurs. A ce jour, nous avons eu 2 retours de l'agence de l'eau et de l'OFB;	Diapos 1 à 3
DREAL	Y a -t- il des déclarations ou souhaits de prise de parole ?	
UFC Que Choisir	Regrette que l'invitation soit faite uniquement en présentiel alors qu'aujourd'hui la visio-conférence est devenue très accessible Demande d'avoir accès aux documents numérisés	
DREAL	Réunion en présentiel est un choix car il est important de se voir. Il n'y aura que 3 réunions sous cette configuration et la réunion d'aujourd'hui est la 2 <sup>ème</sup> . Les documents seront bien sûr envoyés aux membres du Groupe de Concertation	
DREAL	Présentation diaporama : Partie 1 sur les points d'informations sur les différentes phases d'élaboration du PAR 7	Diapos 4 à 6
	Avez-vous des questions ?	Diapo 7
Elu CRAN	Demande quelle est l'échelle de consultation, lors des consultations institutionnelles, est-ce l'échelon des chambres départementales d'agriculture ou l'échelon régional de la CRAN?  Regrette ne pas avoir d'évaluation de l'impact économique de la mise en oeuvre des programmes d'actions régionaux sur les exploitations agricoles.	
DREAL	L'avis des chambres consulaires, donc la CRAN, est sollicité à l'échelon régional. Formellement, cette évaluation économique n'est pas demandée par la réglementation. Mais une consultation durant le prochain programme d'action pourrait être lancée sur l'évaluation économique de la mise en oeuvre des programmes d'actions régionaux sur les exploitations agricoles.	
DRAAF	Cette évaluation nécessitera dans tous les cas d'élaborer un cahier des charges et de trouver des financements pour la mener	
	Présentation diaporama : Partie 2 sur les retours des différents groupes techniques	
DREAL	2.1 Présentation de la ,méthodologie de travail	Diapos 8 à 9
Elu CRAN	La réglementation devient de plus en plus complexe, la lecture devient « imbuvable » Comment voulez-vous que nous arrivions à faire comprendre ces évolutions aux agriculteurs? Ajouts successifs de plus en plus de réglementations qui ne reflètent pas la réalité de terrain (exemple du maïs ensilage et du maïs grain)  Les évolutions réglementaires « nitrates » s'ajoutent à d'autres impacts que nous subissons: le changement climatique, les évolutions réglementaires sur les pesticides, la biodiversité il faut simplifier la réglementation	
DREAL	Il n'y a pas de réponse simple : une bonne part vient de réglementations nationales et d'autre part souvent les concertations locales tendent à créer des cas particuliers ou des dérogations pour s'adapter à chaque situation sous la demande même de la profession agricole. C'est à nous tous collectivement de porter et d'assumer les bons	

	messages ensuite. Les négociations ont été menées au niveau national avec les professionnels agricoles. Et au niveau régional, nous n'avons pas « la main » sur les textes nationaux à nous de construire un PAR 7 régional avec les contraintes que l'on a.	
DRAAF	2.2 Retour du GT 1 – Mesure 1 sur les périodes d'interdiction d'épandages	Diapos 10 à 13
CRAN	Il y a lieu de se mettre d'accord sur un point technique en « débat» de la proposition du calendrier d'interdiction d'épandage. La note [1-b] est couplée avec la période d'interdiction.  Cette visualisation n'est pas présente dans les PAR 7 des autres régions.	
DRAAF	En effet, sur le point technique en « débat», la question a été posée au ministère dont nous attendons toujours la réponse	
DREAL	En effet, cette visualisation n'a pas été effectuée dans les autres régions, elle ne sera pas présente dans le PAR 7 mais accompagnera la plaquette de communication	
JA	Bonne chose d'avoir séparé les tableaux pour la compréhension	
FRSEA	Il faudrait pouvoir disposer d'un arbre de décision	
FRSEA	Analyse de reliquat post-récolte sur 3 horizons est impossible, surtout lorsque les sols sont secs en fin d'été et peu profonds	
Agence de l'eau	C'est possible, c'est fait dans les départements 76 et 27. Le terme reliquat post- récolte n'est peut-être pas le bon terme, les reliquats sont effectués durant la dernière semaine d'août et justement, il n'y a pas de date fixée (imposée).	
FRSEA Agence de l'eau	Échanges techniques sur le lessivage de l'azote dans le sol entre les premiers horizons du sol (plus pauvre en azote) et les derniers horizons du sol (plus riches) lors de l'analyse de reliquat post-récolte (RPR) : intérêt de ce reliquat permet d'objectiver la quantité d'azote dans les sols et d'éviter le relargage de l'azote non capté par le couvert et sur lequel un apport de fertilisant est effectué. Échanges sur la valeur fixée du RPR : si le reliquat est effectué sur 2 horizons du sol, les exigences en termes de seuil devraient être plus strictes.	Diapo 12
Agence de l'eau	L'analyse de reliquat est une obligation réglementaire du PAN	
DRAAF	Le GC n'est pas le lieu de débats techniques menés en GT, le GC d'aujourd'hui permet de restituer en séance les points techniques qui ont fait l'objet des discussions Ces points seront revus lors des GT2 pour avancer sur les propositions	
FRSEA	Intervient concernant les apports de fertilisants sur CIE en interculture longue pour les couverts exportés l'année suivante. Pour les fourrages nécessitant de l'engrais, le changement climatique est favorable à la pousse des couverts avec plusieurs périodes de récoltes possibles.	
Agence de l'eau	La période de dérogation couvre la période de mi-novembre à mi-décembre pour les fertilisants de type I.a et I.b, de mi-octobre à mi-décembre pour le type II. Le couvert piège jusqu'à 70 kgN/ha	
Elu CRAN	Attention à ne pas brider les éleveurs pour les épandages de lisier, ce sont les éleveurs qui permettent de maintenir des prairies. Aujourd'hui les éleveurs n'ont plus les capacités financières pour accroître les capacités de stockage	
Agence de l'eau	Concernant les apports sur Luzerne, l'INRAe précise pour une bonne surveillance, il faut suivre et traiter les résultats par périodes de 2 années.	
CRAN	La définition des sols impropres à la réalisation de reliquats peut être reprise des travaux de l'arrêté référentiel « GREN ».	
Agence de l'eau	Les sols impropres à la réalisation de reliquats correspondent à des sols sur craie peu profonds également à des sols sur d'autres substrats rocheux peu profonds.	
Elu CRAN	Attention aux obligations de moyens, les zones d'élevages de l'ouest de la région comportent beaucoup de petites parcelles de moins de 50 ha (moyenne du département de la Manche). Définir un protocole différent en fonctions des parcelles et de la taille des parcelles	
FRSEA Agence de l'eau	Échanges techniques sur les apports de fertilisant de type III possible sur colza en période d'interdiction entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 15 octobre (note 13) du tableau des	Diapo 13

	périodes d'interdiction d'épandage. Il est nécessaire d'être réactif sur la fertilisation du colza et il n'est pas possible d'attendre les résultats des analyses de sol. Définir les sols à faible disponibilité en azote ?  Attention la baisse de rendements en colza dans le sud de l'Eure, n'est pas liée au manque d'azote mais au manque d'eau.	
Terre Inovia	Cette possibilité de dérogation introduite dans le PAN7 note (13) du tableau des périodes d'interdiction d'épandage est liée à un enjeu « altise » et « protection intégrée » du colza. L'objectif est de profiter de cet apport d'azote (type III) pour limiter les risques. Terre Inovia a fait des propositions de définition de ces types de sols dans les autres régions.	
DREAL	Nous vous invitons à nous faire remonter vos propositions	
DRAAF	2.3 Retour du GT 1 – Mesure 3 sur l'équilibre de la fertilisation azotée	Diapo 14
Elu CRAN	Pour le point d'apports sur céréales, il est indispensable de pouvoir apporter des fertilisants dès le 15 février	
Agence de l'eau	L'apport d'azote type II et III sur céréales en février est possible, c'est la dose qui est plafonné à 50 kgN efficace /ha. Le mois de février est une période encore effective de drainage des sols où l'azote descend jusqu'à la nappe .	
DRAAF	2.4 Retour du GT1 – Mesure 7 sur la couverture des sols en période pluvieuse	Diapos 15 à 18
FRSEA	Exception sur la pomme de terre, est liée à la différence entre la culture en maraîchage et industrielle.	
Elu CRAN	Le terme « destruction partielle » interroge	
DREAL	Il convient pour les travaux des prochains GT d'identifier les points de consensus et les points nécessitant encore des arbitrages.	
Elu CRAN	Les travaux sur l'arrêté référentiel sont indispensables pour mener les travaux sur le PAR 7.	
DREAL	2.5 Retour du GT ZAR	Diapo 19
Elu CRAN	Comprends le report du GTZAR pour des raisons d'expertises du tableau par l'ARS, l'agence de l'eau et les DDT(M)  Questionne l'analyse statistique sur un faible nombre de données (2 analyses en 11 ans)  Rappelle que la qualité des cours s'est améliorée dans la Manche depuis les années 70 Demande que les éléments pour la prochaine réunion du GT ZAR soient envoyés une semaine à l'avance.	
Agence de l'eau	Précise que c'est en raison de l'amélioration des capacités de stockage des effluents que la qualité des cours d'eau s'est améliorée mais que par contre, il n'y a pas d'évolution à la baisse de manière générale de la qualité des eaux.	
	Présentation diaporama : Partie 3 sur la poursuite des travaux et calendrier	
DREAL	3.1 APLSH	Diapos 21 à 25
DREAL	Il convient d'identifier si les pratiques d'apports d'effluents d'élevage sur les couverts d'intercultures en Normandie sont homogènes ? Existe-t-il des cas où après un apport d'effluents organiques sur couverts d'intercultures, l'exploitant procède à une destruction précoce (15/11) ? Ce type de pratique induit une pratique à risque pour l'environnement.	
Profession agricole	Précise que cela peut être une pratique concernant les disgestats	
Agence de l'eau	Complète sur le cas des cultures industrielles, pomme de terre, lin, betterave	
DREAL	L'envoi du guide sera fait avec le diaporama de séance	
DREAL	3.2 Calendrier des réunions à venir	Diapo 26
DREAL	Demande de pouvoir fixer la date du prochain GT ZAR. Un premier sondage a été envoyé aux membres du groupe technique avec des créneaux potentiels jusqu'à mi-novembre. Aucune date n'était possible pour la	

	profession agricole. Un second sondage a été envoyé sollicitant les autres membres du groupe technique incluant la date du 2 novembre et prolongé jusqu'à début décembre.	
Elu CRAN	Décembre paraît trop tardif par rapport au prochain groupe de concertation de décembre.	
DREAL	Sollicite les autres membres présents en GC, si la date du 2 novembre convient ? La date du 2 novembre matin est retenue pour le 3ème GT ZAR à CAEN dans les locaux de la CRAN.	
DREAL	Sollicite l'avis des membres du GC concernant l'organisation d'une demi-journée sur :  • les évolutions réglementaires sur les « prairies »  • les évolutions de la connaissance sur les zones humides et la mise à jour de la cartographie des zones à maintenir en « prairies dans les zones humides » des départements 27 et 76	
Elu CRAN	Pas favorable à l'organisation de ce GT l'État peut toujours envoyer ses propositions, la décision d'organiser de GT se fera à l'issue de cet envoi.	
DREAL	La date du 2 novembre après-midi constitue un créneau possible	
DREAL	Clôture de la réunion par Olivier MORZELLE	

## Information post réunion

Le diaporama de séance a fait l'objet de corrections précisées sur fond bleu.